



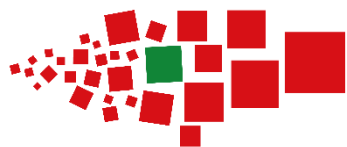
Le Fonds du Nord pour l'Investissement et le Développement

Capsule présentation nordev



**NOR
DEV**

صندوق الشمال للإستثمار و التنمية
ⵎⴰⵔⴻⵏ ⵉ ⵙⵉⵎⵓⵏ ⵉ ⵙⵉⵎⵓⵏ ⵉ ⵙⵉⵎⵓⵏ
NORTHERN FUND FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT



المركز الجهوي للاستثمار
طنجة - تطوان - الحسيمة
ⵎⴰⵔⴻⵏ ⵉ ⵙⵉⵎⵓⵏ ⵉ ⵙⵉⵎⵓⵏ
E. I. I. - T. E. U. A. - H. A. O. S. C.
CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT
TANGER - TÉTOUAN - AL HOCEIMA



ولاية جهة طنجة تطوان الحسيمة
Wilaya de la Région Tanger Tétouan Al Hoceima



جهة طنجة - تطوان - الحسيمة
ⵎⴰⵔⴻⵏ ⵉ ⵙⵉⵎⵓⵏ ⵉ ⵙⵉⵎⵓⵏ
RÉGION TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA



وكالة إنعاش
وتنمية الجهة الشمالية
**Agence pour la Promotion
et le Développement du Nord**

Un Fonds régional de soutien à l'investissement, aligné avec les orientations royales, les objectifs de développement prônés par le NMD, et la nouvelle charte de l'investissement.



Un Fonds régional convergent avec la stratégie nationale en matière d'investissement

NorDev s'inspire des orientations du NMD en matière d'investissement et converge totalement avec la stratégie gouvernementale en la matière

.....tout en veillant à apporter les réponses aux défis régionaux soulevés dans le PDR et à soutenir les vocations territoriales des provinces de la région TTA.



Stratégie Gouvernementale

« Le gouvernement vise à travers cette Charte à encourager la dimension régionale et renforcer la gouvernance unique dans la gestion de l'investissement. Ceci à travers le renforcement de la politique de décentralisation et de déconcentration administrative via l'habilitation des conseils territoriaux à jouer leurs rôles en matière de développement et la transformation des conseils régionaux en pôles d'investissement et d'emploi. »

Extrait du discours du chef de gouvernement devant la chambre des représentants - janvier 2023

Nouveau Modèle de Développement

« Les incitations publiques sont un outil d'orientation de l'investissement qu'il est nécessaire de mettre au service de la transformation productive et des objectifs du nouveau modèle en matière de croissance, d'emplois et de développement des entreprises. »

Extrait du Rapport Général de la CSMD

Plan de Développement Régional

« Conscient que l'État social commence d'abord par l'encouragement et l'accompagnement de l'investissement privé, notre conseil a fait de celui-ci une priorité dans l'élaboration de son budget, de façon directe et indirecte....Nous avons agi aussi directement, en amant, en créant un fonds d'investissement régional doté d'un capital d'un milliard de dirhams sur 5 ans pour encourager les entreprises créatrices d'emploi dans la région... »

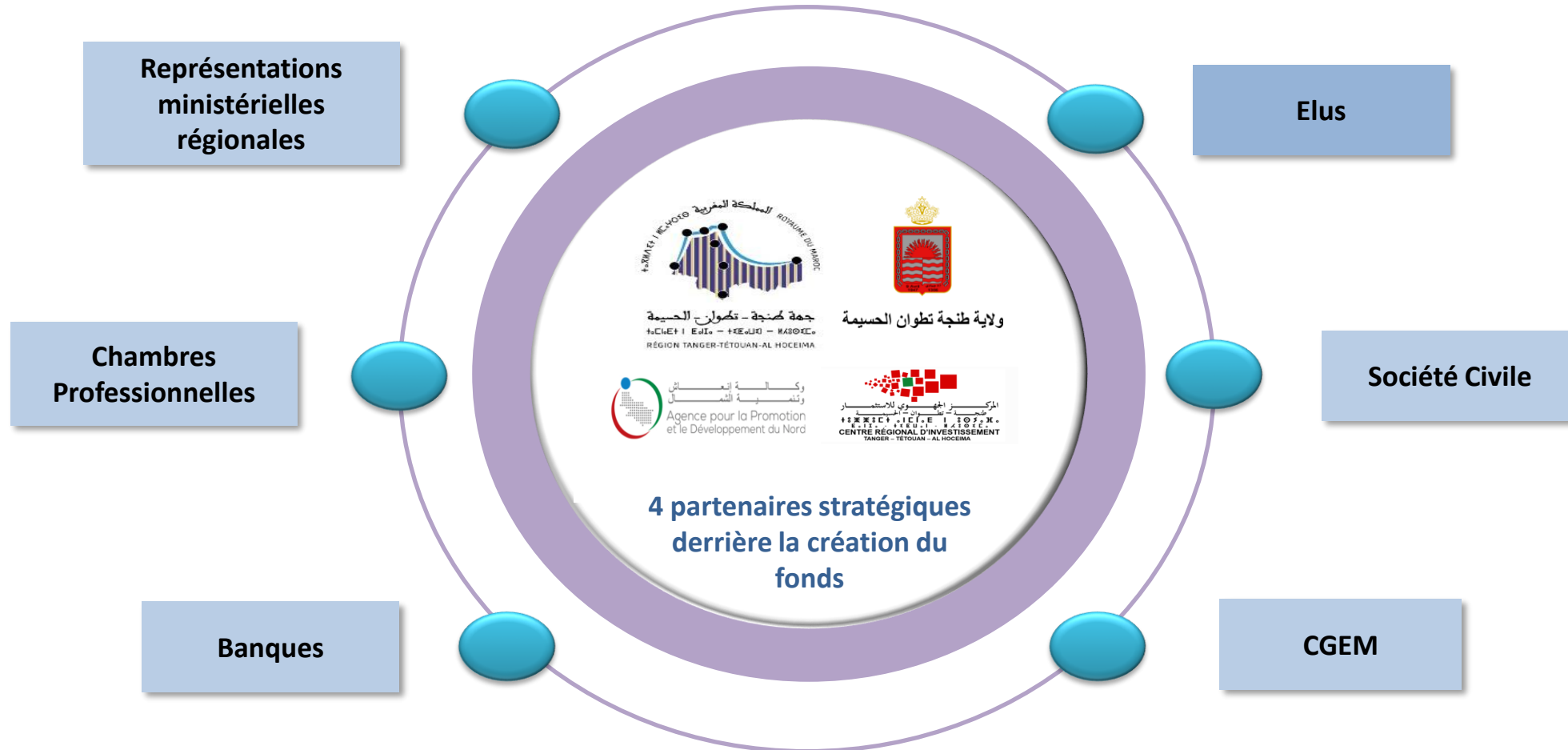
Extrait de l'interview du Président de la Région TTA avec la SNRT – Mars 2022



Un partenariat actif et une mobilisation générale pour le développement régional

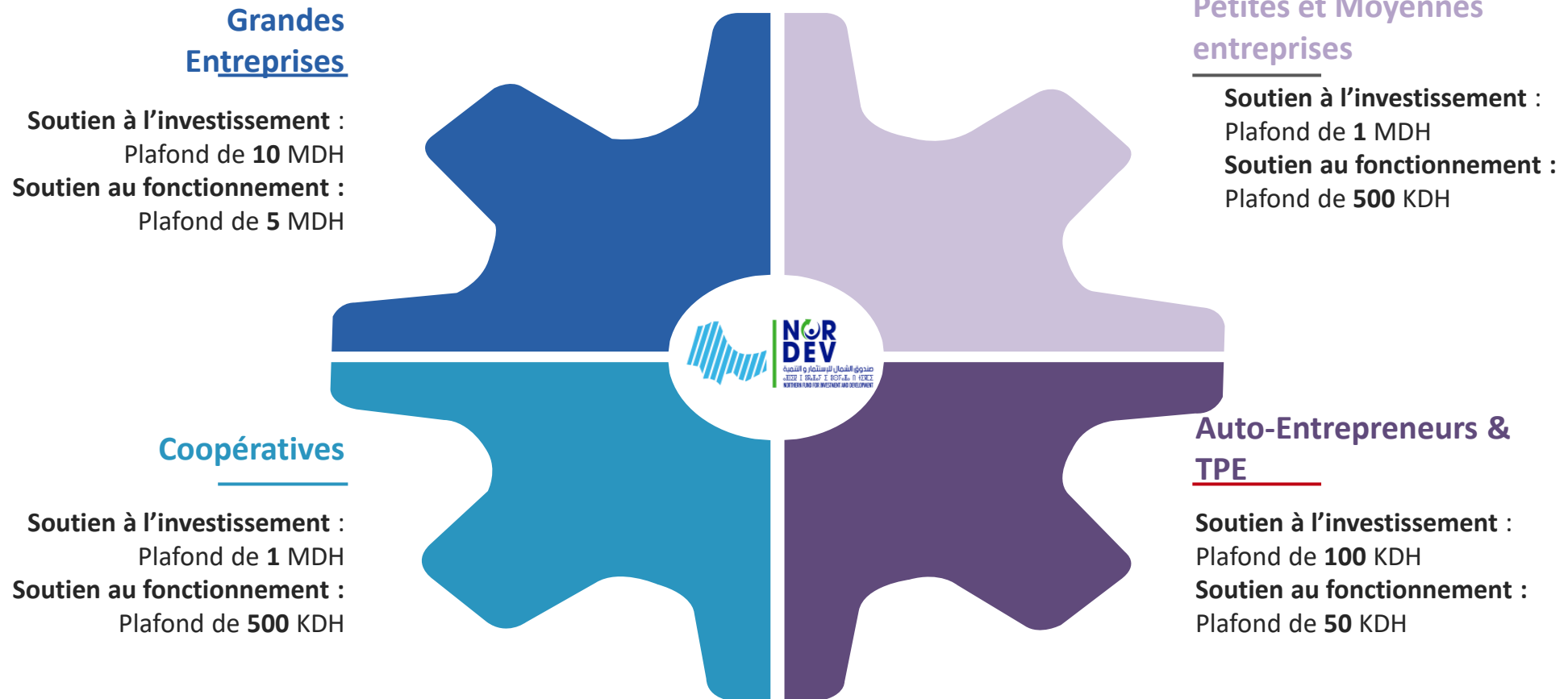
NorDev est l'aboutissement d'une démarche participative et inclusive, pilotée par 4 partenaires stratégiques....

.....et mobilisant l'ensemble des parties prenantes concernés par le développement local et régional (Elus, Secteur public, Secteur privé, Société civile...)



Un Fonds régional pour le soutien aux entreprises, pour l'attractivité de l'investissement et la redynamisation du marché de l'emploi

Un Fonds régional doté d'un budget de 1 milliard de DH, octroyant des primes jusqu'à 30% du montant de l'investissement primable, sous forme de soutien à l'investissement ou au fonctionnement*, selon le choix du porteur de projet.



* L'Octroi d'une prime chaque 6 Mois, pour chaque poste du travail créé et déclaré à la CNSS : une prime de 1000 Dh pour les salariés entre 2500 et 4000 DH et une prime de 2000 DH pour les salariés de plus de 4000 DH

**NorDev, un dispositif au service du développement régional,
en parfaite synergie avec les orientations du nouveau PDR.**

Un Fonds de soutien à l'investissement, aligné sur les réalités et les priorités régionales

NorDev est un pilier essentiel pour soutenir le développement régional, en alignement parfait avec les orientations du nouveau Plan de Développement Régional (PDR).....

....., et avec un engagement ferme à relever les défis propres à chaque province de la région TTA et à soutenir leur essor économique en appuyant les vocations territoriales.

6 Objectifs stratégiques attribués à NorDev



01

EMPLOI

- Appuyer la création de bons emplois stables
- Privilégier les PME et TPE, véritable moteur de croissance et de création d'emplois

02

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

- Renforcer la compétitivité économique des territoires
- Faire émerger de nouvelles activités économiques
- Appuyer l'équité territoriale & faire émerger de nouveaux centres urbains
- Renforcer les vocations territoriales

03

INNOVATION TECHNOLOGIQUE

- Attirer et soutenir les entreprises innovantes
- Renforcer le positionnement de la région sur les métiers d'avenir
- Encourager les modèles économiques innovants

04

CREATION DE VALEUR

- Renforcer la productivité des entreprises
- Appuyer les activités exportatrices
- Encourager les projets de substitution aux importations
- Appuyer les secteurs et métiers stratégiques pour la région

05

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Soutenir les initiatives de développement durable
- Appuyer les projets de décarbonation des activités existantes

06

COHESION & JUSTICE SOCIALE

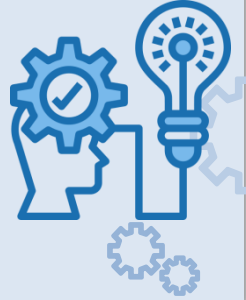
- Elargir la sphère de la population productive (*Intégration des jeunes NEET & des personnes en situation d'handicap, Appui à la parité...*)
- Intégrer les activités informelles et transformer les activités vivrières
- Appuyer les partenariats et initiatives de collaboration économique (*GIE, Associations, Cooperatives...*)

Déclinaison Opérationnelle du Fonds

Une démarche projet structurée pour mettre en place un dispositif pérenne et solide.

Les 5 missions du projet ont abouti à la structuration un dispositif complet au service des investisseurs de la région Tanger Tétouan Al Hoceima

Un dispositif organisationnel complet:
Mode de gouvernance, Principes directeurs, Cartographie des processus et des risques



Un Back Office NorDev dédié
au service des porteurs de projet et des investisseurs



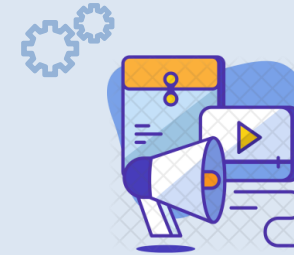
Un Dispositif de sélection et de scoring
pour l'évaluation des projets d'investissements et l'attribution des Primes



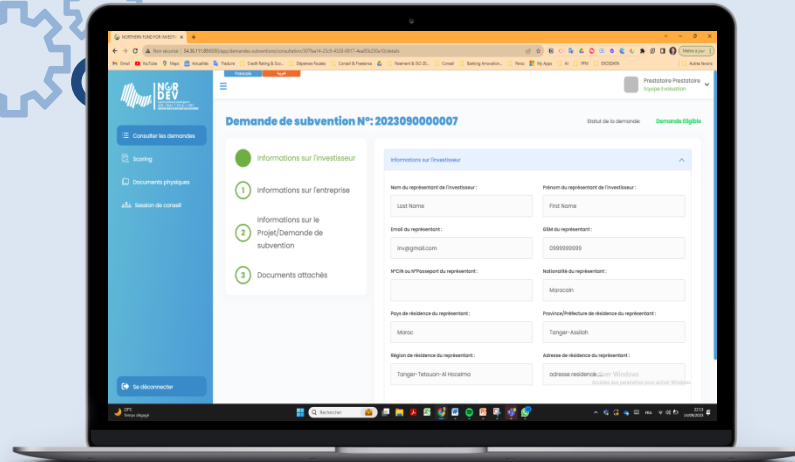
+ de 15 antennes régionales partenaires
pour l'accompagnement des porteurs de projet



Un dispositif de communication
pour couvrir tout les territoires ciblés tout au long de la vie du Fonds



Un SI intégré
couvrant toute la chaîne de valeur du Fonds



Déclinaison Opérationnelle du Fonds

Les critères d'éligibilité au fonds NorDev

Les critères d'éligibilité au fonds NorDev

Grandes Entreprises

Définition :	Chiffres d'affaires de la dernière année d'activité > à 200 Millions de DH
Critère d'éligibilité n°1* :	Domiciliation du projet d'investissement dans la région TTA
Critère d'éligibilité n°2* :	Montant d'investissement supérieur à >= 10 Millions de DH
Critère d'éligibilité n°3* :	Apport de Nordev ne dépasse pas 30% du montant total de l'investissement
Critère d'éligibilité n°4* :	Création d'un nombre minimum de 100 emplois stables, pendant la 1ère année d'activité du projet d'investissement
Critère d'éligibilité n°5* :	Ne pas présenter un projet d'investissement dans un des secteurs exclus par le Fonds NorDev (Cf. liste des secteurs exclus par le Fonds NorDev publiée sur www.nordev.ma et annexée à ce document)
Critère d'éligibilité n°6* :	Remplir complètement le formulaire de demandes de subvention et présenter tous les documents obligatoires (attestation de RIB, extrait du RC modèle 7 de moins de 3 mois, CIN, courrier de demande de subvention selon modèle joint et tableau emplois&ressources selon modèle joint) exigés tout au long du processus de candidature

Critères d'évaluation

Critère d'éligibilité n°7** :	Engagement pour la conservation des emplois pendant la 1ère année d'activité au moins. Engagement pour la conservation des investissements subventionnés pendant 3 ans au moins.
Critère d'éligibilité n°8** :	Inscription de l'entreprise à l'une des 4 chambres professionnelles (produire l'attestation de la Chambre)
Critère d'éligibilité n°9** :	Le cumul des subventions est possible selon la nouvelle Charte de l'Investissement. Toutefois, ne pas avoir respecté ses engagements dans le cadre d'autres programmes de subvention est éliminatoire.
Critère d'éligibilité n°10** :	Etre en régularité vis à vis de l'administration fiscale
Critère d'éligibilité n°11** :	Etre en régularité vis à vis de la CNSS
Critère d'éligibilité n°12** :	Présenter un projet d'investissement aligné avec les objectifs stratégiques du Fonds NorDev et respectant les critères de ciblage de l'appel à projets en cours

* : Critères d'éligibilité pour la 1ere phase
 ** : Critères d'évaluation pour la 2eme phase

Les critères d'éligibilité au fonds NorDev

Petites et Moyennes Entreprises

Définition :	Chiffres d'affaires de la dernière année d'activité > à 10 Millions de DH et <= à 200 Millions de DH
Critère d'éligibilité n°1* :	Domiciliation du projet d'investissement dans la région TTA
Critère d'éligibilité n°2* :	Montant d'investissement supérieur à >= 1 Million de DH
Critère d'éligibilité n°3* :	Apport de Nordev ne dépasse pas 30% du montant total de l'investissement
Critère d'éligibilité n°4* :	Création d'un nombre minimum de 20 emplois stables, pendant la 1ère année d'activité du projet d'investissement
Critère d'éligibilité n°5* :	Ne pas présenter un projet d'investissement dans un des secteurs exclus par le Fonds NorDev (Cf. liste des secteurs exclus par le Fonds NorDev publiée sur www.nordev.ma et annexée à ce document)
Critère d'éligibilité n°6* :	Remplir complètement le formulaire de demandes de subvention et présenter tous les documents obligatoires (attestation de RIB, extrait du RC modèle 7 de moins de 3 mois, CIN, courrier de demande de subvention selon modèle joint et tableau emplois&ressources selon modèle) exigés tout au long du processus de candidature

Critères d'évaluation

Critère d'éligibilité n°7** :	Inscription de l'entreprise à l'une des 4 chambres professionnelles (produire l'attestation de la Chambre)
Critère d'éligibilité n°8** :	Le cumul des subventions est possible selon la nouvelle Charte de l'Investissement. Toutefois, ne pas avoir respecté ses engagements dans le cadre d'autres programmes de subvention est éliminatoire.
Critère d'éligibilité n°9** :	Etre en régularité vis à vis de l'administration fiscale
Critère d'éligibilité n°10** :	Etre en régularité vis à vis de la CNSS
Critère d'éligibilité n°11** :	Présenter un projet d'investissement aligné avec les objectifs stratégiques du Fonds NorDev et respectant les critères de ciblage de l'appel à projets en cours (Cf. www.nordev.ma)

* : Critères d'éligibilité pour la 1ere phase
 ** : Critères d'évaluation pour la 2eme phase

Les critères d'éligibilité au fonds NorDev

Très Petites Entreprises

Chiffres d'affaires de la dernière année d'activité <= à 10 Millions de DH

Définition :

Critère d'éligibilité n°1* :	Domiciliation du projet d'investissement dans la région TTA
Critère d'éligibilité n°2* :	Montant d'investissement supérieur à >= 100.000 DH
Critère d'éligibilité n°3* :	Apport de Nordev ne dépasse pas 30% du montant total de l'investissement
Critère d'éligibilité n°4* :	Création d'un nombre minimum de 3 emplois stables, pendant la 1ère année d'activité du projet d'investissement
Critère d'éligibilité n°5* :	Ne pas présenter un projet d'investissement dans un des secteurs exclus par le Fonds NorDev (Cf. liste des secteurs exclus par le Fonds NorDev publiée sur www.nordev.ma et annexée à ce document)
Critère d'éligibilité n°6* :	Remplir complètement le formulaire de demandes de subvention et présenter tous les documents obligatoires (attestation de RIB, modèle 7 ne dépassant pas 3 mois, CIN, demande de subvention selon modèle du courrier joint et tableau emplois&ressources selon modèle joint) exigés tout au long du processus de candidature

Critères d'évaluation

Critère d'éligibilité n°7** :	Engagement pour la conservation des emplois pendant la 1ère année d'activité au moins & engagement pour la conservation des investissements subventionnés pendant 3 années au moins.
Critère d'éligibilité n°8** :	Inscription de l'entreprise à l'une des 4 chambres professionnelles (produire attestation d'inscription)
Critère d'éligibilité n°9** :	Le cumul des subventions est possible selon la nouvelle Charte de l'Investissement. Toutefois, ne pas avoir respecté ses engagements dans le cadre d'autres programmes de subvention est éliminatoire.
Critère d'éligibilité n°10** :	Etre en régularité vis à vis de l'administration fiscale
Critère d'éligibilité n°11** :	Etre en régularité vis à vis de la CNSS
Critère d'éligibilité n°12** :	Présenter un projet d'investissement aligné avec les objectifs stratégiques du Fonds NorDev et respectant les critères de ciblage de l'appel à projets en cours (Cf. www.nordev.ma)

* : Critères d'éligibilité pour la 1ere phase
 ** : Critères d'évaluation pour la 2eme phase

Les critères d'éligibilité au fonds NorDev

Coopératives

Définition :	Groupement de personnes physiques ou morales, fondée sur la participation économique des membres, en capital et en opérations.
Critère d'éligibilité n°1* :	Domiciliation du projet d'investissement dans la région TTA
Critère d'éligibilité n°2* :	Montant d'investissement supérieur à >= 1 Million de DH
Critère d'éligibilité n°3* :	Apport de Nordev ne dépasse pas 30% du montant total de l'investissement
Critère d'éligibilité n°4* :	Création d'un nombre minimum de 10 emplois stables, pendant la 1ère année d'activité du projet d'investissement
Critère d'éligibilité n°5* :	Engagement pour la conservation des emplois pendant la 1ère année d'activité au moins & pour la conservation des investissements subventionnés pendant 3 années au moins.
Critère d'éligibilité n°6* :	Ne pas présenter un projet d'investissement dans un des secteurs exclus par le Fonds NorDev (Cf. liste des secteurs exclus par le Fonds NorDev publiée sur www.nordev.ma et annexée à ce document)
Critère d'éligibilité n°7* :	Remplir complètement le formulaire de demandes de subvention et présenter tous les documents obligatoires (attestation de RIB, attestation de l'ODCO, CIN, courrier de demande de subvention selon modèle joint, et tableau emplois&ressources selon modèle joint) documents exigés tout au long du processus de candidature

Critères d'évaluation

Critère d'éligibilité n°8** :	Ne pas faire partie des coopératives bénéficiant de subventions de l'Etat ou de la Région et n'ayant pas respecté leurs engagements dans le cadre d'autres programmes de soutien ou de subvention.
Critère d'éligibilité n°9** :	Etre inscrit à l'Office du Développement de la Coopération (ODCO).
Critère d'éligibilité n°10** :	Etre en régularité vis à vis de l'administration fiscale
Critère d'éligibilité n°11** :	Présenter un projet d'investissement aligné avec les objectifs stratégiques du Fonds NorDev et respectant les critères de ciblage de l'appel à projets en cours (Cf. www.nordev.ma)

* : Critères d'éligibilité pour la 1ere phase
 ** : Critères d'évaluation pour la 2eme phase

Les critères d'éligibilité au fonds NorDev

Auto-Entrepreneurs

Définition :	Personne physique qui exerce, en son nom personnel et à titre individuel, une activité industrielle, commerciale, artisanale ou de prestation de services pour générer un revenu principal. (CA < 500 KDH ou < 200 KDH selon l'activité)
Critère d'éligibilité n°1* :	Domiciliation du projet d'investissement dans la région TTA
Critère d'éligibilité n°2* :	Montant d'investissement supérieur à >= 100.000 DH
Critère d'éligibilité n°3* :	Apport de Nordev ne dépasse pas 30% du montant total de l'investissement
Critère d'éligibilité n°4* :	Engagement pour la conservation des investissements subventionnés pendant 2 années au moins.
Critère d'éligibilité n°5* :	Ne pas faire partie des Auto-Entrepreneurs bénéficiant de subventions de l'Etat ou de la Région et n'ayant pas respecté leurs engagements dans le cadre d'autres programmes de soutien ou de subvention.
Critère d'éligibilité n°6* :	Ne pas présenter un projet d'investissement dans un des secteurs exclus par le Fonds NorDev (Cf. liste des secteurs exclus par le Fonds NorDev publiée sur www.nordev.ma)
Critère d'éligibilité n°7* :	Remplir complètement le formulaire de demandes de subvention et présenter tous les documents obligatoires (attestation de RIB, Attestation d'inscription au registre de l'autoentrepreneur, CIN, courrier de demande de subvention selon modèle fourni, et tableau Emplois& Ressources selon modèle fourni)

Critères d'évaluation

Critère d'éligibilité n°8** :	Etre en régularité vis de vis de l'administration fiscale
Critère d'éligibilité n°9** :	Etre en régularité vis à vis de la CNSS
Critère d'éligibilité n°10** :	Présenter un projet d'investissement aligné avec les objectifs stratégiques du Fonds NorDev et respectant les critères de ciblage de l'appel à projets en cours

* : Critères d'éligibilité pour la 1ere phase
 ** : Critères d'évaluation pour la 2eme phase

Déclinaison Opérationnelle du Fonds

Principes directeurs du dispositif de sélection et d'évaluation des projets d'investissement

Un Fonds régional complémentaire au dispositif national de soutien à l'investissement

Le Fonds NorDev s'inspire de l'architecture du dispositif national de promotion de l'investissement, et contribue au soutien des investissements éligibles au niveau national ...

..., tout en étant alignés sur les objectifs régionaux de développement (PDR et SRAT)

Dispositif National : Primes Cumulées
jusqu'à 30% max du montant
d'investissement éligible

Primes territoriales :

Max 22%

• Primes communes à
l'investissement

Max 15%

Max 5%

• Primes sectorielles:



Primes Régionales NorDev :
Un maximum de 20%
supplémentaire aux projets
bénéficiant du dispositif national
de soutien, et alignés aux objectifs
régionaux.

Dispositif Régional :

- 10% max pour les projets avec Investissement > à 50 MDH & Emplois : [50, 149[
- 20% max pour les projets > à 150 emplois

Max**
de 20%



Déclinaison Stratégique du Fonds

Principes directeurs retenus pour le dispositif de sélection et d'évaluation des projets d'investissement

Un dispositif d'évaluation structuré en 3 étages, permettant de servir des primes en % du montant de l'investissement primable. (avec un max de 30%)

3

Une Prime accordée aux projets convergents avec les déclinaisons des vocations territoriales
Projet aligné → 10%

Critères de Convergence

Max: 10 %

2

Une Prime Territoriale permettant une différenciation entre les localités de la région:
Différenciation entre 3 catégories de localités:
Provinces Catégorie 1 → 3 %
Provinces Catégorie 2 → 7 %
Provinces Catégorie 3 & Centres Émergents → 10 %

Critères de Territorialité

Max: 10 %

1

Une Prime Commune basée sur une batterie de critères, valables pour tous les projets, secteurs et types d'entreprises éligibles :
Création d'emplois, Parité, Intégration des NEET et des personnes en situation d'handicap, Caractère Innovant, Durabilité & Impact social, Substitution à l'importation, Capacité d'export

Critères Communs

Max: 15 %

0

Critères de base : étude de la viabilité économique et Ratios financiers du projet d'investissement (*Valeur ajoutée, VAN, TRI, Break even...*), Produits, Marché adressable, Equipe de gestion, Partenariats...

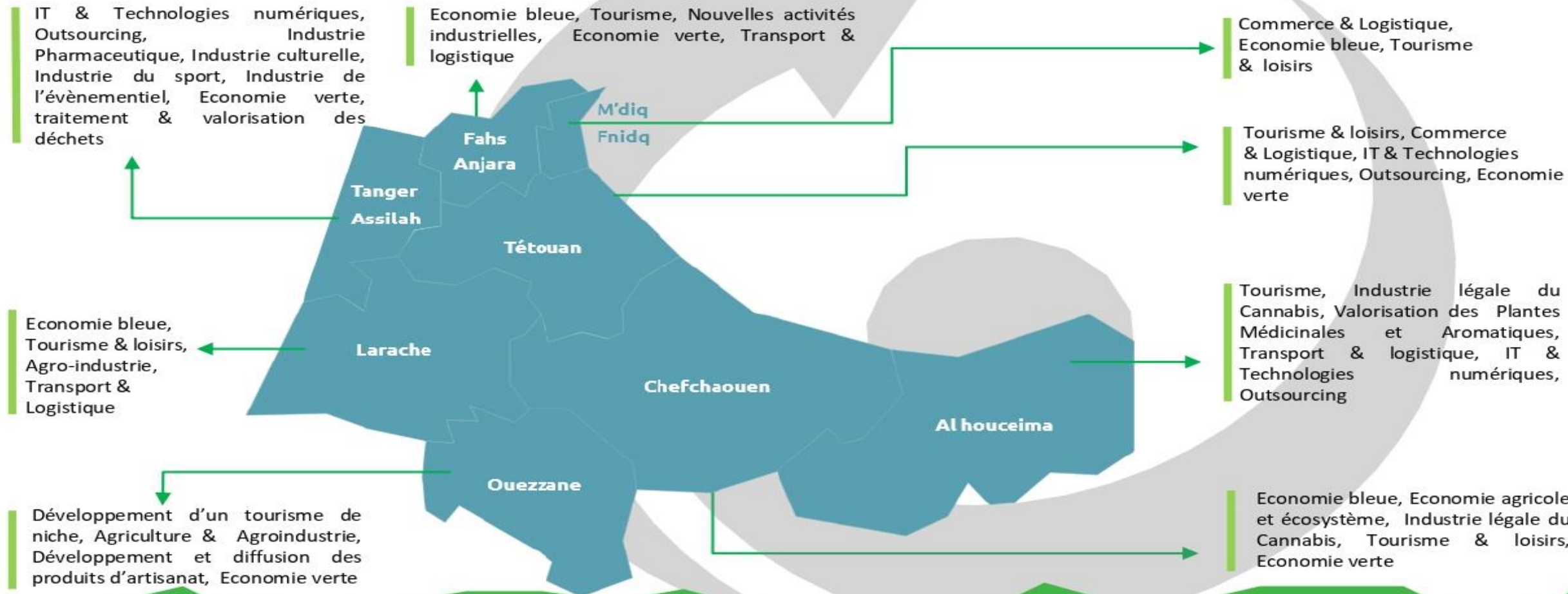


Les Secteurs d'activité prioritaires

NorDev s'efforce d'apporter son soutien à divers secteurs économiques, stimulant ainsi la croissance dans chaque province et préfecture concernée, conformément **au cahier des charges adopté qui précise les secteurs éligibles à l'appui financier du fonds** : L'Agro-industrie, la Pêche, l'Industrie, les services, et tous secteurs producteurs de richesses et générateurs d'opportunités d'emplois dans la Région.

Les projets respectant les vocations du territoire de la Région de Tanger Tétouan AL Hoceima, telles qu'elles sont définies dans le Programme de Développement Régional (PDR) TTA (2022-2027) vont bénéficier de plus d'avantage.

Selon le PDR, la vocation de :



Merci pour votre aimable intention